

Mercredi 16 septembre 2009

Le Cassis de Dijon menace la qualité des produits suisses

Contre la vie chère! Des prix plus bas! Vous économisez davantage! Des slogans de ce genre parsèment bon nombre de publicités où l'accent est mis sur le prix plutôt que sur la qualité. La Suisse est pourtant un pays riche où la grande majorité des habitants mène un train de vie confortable et où le niveau des prix s'explique largement par celui des salaires, ainsi que par des normes de qualité parfois étonnamment sévères mais voulues telles par les citoyens eux-mêmes. Alors pourquoi cette obsession à lutter contre l'«îlot de cherté helvétique» à coups de décisions précipitées et brouillonnes?

Le principe du Cassis de Dijon, que les Chambres fédérales ont introduit en juin dans la loi sur les entraves techniques au commerce et contre lequel un référendum est en cours, constitue un cas d'école. Sous prétexte de favoriser les consommateurs, on ouvre unilatéralement le marché helvétique à de nombreux produits étrangers sans avoir rien négocié en échange, donc sans aucun avantage pour les producteurs suisses. D'un point de vue politique, c'est un signe de faiblesse absurde adressé à des partenaires étrangers qui n'en demandaient pas tant. D'un point de vue économique, c'est oublier que les consommateurs sont aussi, directement ou indirectement, des producteurs car leur pouvoir d'achat dépend de la marche des affaires de l'entreprise où ils travaillent. On favoriserait davantage les consommateurs en encourageant la mise en valeur des produits suisses qu'en accélérant l'importation de produits étrangers à bas prix, y compris de ceux qui ne correspondent pas aux

normes prévues dans notre législation.

Ce dernier argument fait mouche aussi chez les écologistes, qui y voient un risque évident d'affaiblissement progressif de la qualité des biens vendus en Suisse. S'il suffit qu'un produit soit commercialisé dans au moins un pays de l'Union européenne – désormais vaste et disparate – pour qu'il puisse accéder librement à nos magasins, et si les consommateurs se ruent ensuite sur ce produit parce qu'il est moins cher, il y a en effet quelques craintes à avoir. Les standards helvétiques parfois très élevés laisseront progressivement la place à des standards étrangers quelque peu anarchiques et potentiellement en-deçà du niveau souhaitable. Les producteurs suisses eux-mêmes, confrontés à la concurrence étrangère, abandonneront les normes suisses puisque la révision votée par le Parlement le leur permet – ce qui signifie que des normes fantômes continueront d'exister dans notre législation sans que leur respect soit exigé. Seule exception: les agriculteurs ne bénéficieront d'exemptions qu'au compte-gouttes et devront continuer à se battre à armes inégales contre leurs concurrents européens.

L'introduction unilatérale du principe du Cassis de Dijon dans la législation helvétique est une sottise inutile et nuisible. Malgré l'indifférence d'une grande partie des médias et du monde politique, c'est avec conviction que le Centre Patronal appelle à signer le référendum en cours.

PIERRE-GABRIEL BIERI
Centre Patronal



POURQUOI CETTE OBSESSION À LUTTER CONTRE L'«ÎLOT DE CHERTÉ HELVÉTIQUE» À COUPS DE DÉCISIONS PRÉCIPITÉES ET BROUILLONNES?